

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 21 mars 2012, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M^{me} Nicole Robert, préfet
M Michel Choquette, Ascot Corner
M. Walter Dougherty, Bury
M. Camille Fortier, Chartierville
M. Noël Landry, Cookshire-Eaton
M Claude Corriveau, Dudswell
M. Robert G. Roy, East Angus
M. Bertrand Prévost, Hampden
M. Robert Delage, La Patrie
M^{me} Thérèse Ménard-Théroux, Newport
M^{me} Céline Gagné, Lingwick
M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Chantal Ouellet, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD et
secrétaire-trésorier de la MRC
Mme Lyne Gilbert, secrétaire

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2012-03-4903

Sur la proposition de Thérèse Ménard Théroux, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Jean Paul Gendron; Agence mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
 - 5.2 Gaétan Perron : Bilan CSHC
 - 5.3 Albert Lemelin : Rapport d'activités 2011 et plan d'action 2012 – sécurité incendie
 - 5.4 Bernard Ricard: Plan de diversification et de développement
 - 5.4.1 Mise à jour annuelle
 - 5.4.2 Projet de caractérisation des bâtiments vacants; volet Chartierville –
Projet d'étude sur l'image de marque, secteur bois de l'Estrie
 - 5.4.3 Reddition de compte du FSTD 2006 – 2012
- 6/ Adoption du procès-verbal
 - 6.1 15 février 2012 - assemblée ordinaire
 - 6.2 Suivis non à l'ordre du jour :
 - 6.2.1 Aucun

- 7/ Administration
 - 7.1 Rapport – Programme d'aide financière aux MRC
 - 7.2 Fibre optique intermunicipale :
 - 7.2.1 Résolution à reformuler sur la répartition des coûts
 - 7.2.2 Nomination du comité des usagers
 - 7.3 Formation situation de crise
 - 7.4 Prise en charge de la direction de notre CSSS par celle des Sources
- 8/ Rapport financier
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Résolution de correction des QP 2011 – émission des chèques et des factures
- 9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 9.1 Réduction du marnage du Grand lac Saint-François : Appui à la municipalité de Weedon
 - 9.2 Adoption résolution de la FQM : projet de loi 89
- 10/ Développement local
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 1^{er} février 2012
 - 10.2 Nomination du CA du CLD
 - 10.3 Pacte rural : recommandations du comité de gestion
- 11/ Intervention du public dans la salle
- 12/ Réunion du comité administratif
 - 13.1 1^{er} février 2012
 - 13.2 15 février 2012
- 13/ Correspondance
- 14/ Questions diverses
 - 15.1 La semaine en rose
 - 15.2 MRC des Maskoutains – Appui – primes d'assurances pour les citoyens
 - 15.3 Ajout de deux bâtiments à Bury au groupe fibre intermunicipale – utilisation de la fibre du projet IHV
 - 15.4 Transport collectif
 - 15.5 URQ
- 15/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

André Roy du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, ainsi que certains de ses membres, demandent des informations concernant le règlement sur la protection des milieux forestiers.

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Jean-Paul Gendron : Agence mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Monsieur Gendron vient présenter les différents volets de la mission de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et souligne l'importance du couvert forestier dans notre région.

5.2 Gaétan Perron : Bilan Commission scolaire des Hauts-Cantons

Gaétan Perron présente le bilan de la Commission scolaire des Hauts-Cantons 2010 - 2011.

5.3 Albert Lemelin : Rapport d'activités 2011 et plan d'action 2012 – sécurité incendie

Comme M. Lemelin est absent, le point est remis

5.4 Rémi Vachon : Plan de diversification et de développement

5.4.1 Plan de diversification et de développement - Mise à jour annuelle

RÉSOLUTION N° 2012-03-4904

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** de reconduire le plan de diversification et de développement 2011-2012 à titre de plan 2012-2013, une mise à jour nous parviendra bientôt.

ADOPTÉE

5.4.2 Projet de caractérisation des bâtiments vacants : volet Chartierville

Rémi présente le projet de caractérisation des bâtiments vacants, le projet débutera par deux bâtiments qui sont vacants depuis plusieurs années à Chartierville et si le résultat est concluant il sera étendu à tout le territoire.

Projet d'étude sur l'image de marque, secteur bois de l'Estrie

RÉSOLUTION N° 2012-03-4905

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'accepter la recommandation du comité de diversification concernant la caractérisation des bâtiments vacants ainsi que le projet d'étude sur l'image de marque, secteur bois de l'Estrie.

ADOPTÉE

5.4.3 Reddition de compte du FSTD 2006-2012

RÉSOLUTION N° 2012-03-4906

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Noël Landry **IL EST RÉSOLU** d'approuver les redditions de compte du FSTD pour les années 2006 à 2012.

ADOPTÉE

6/ Adoption du procès-verbal

6.1 Assemblée ordinaire du 15 février 2012

RÉSOLUTION N° 2012-03-4907

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2012.

ADOPTÉE

6.1.1 Précision dossier Les Associés Darette

Une précision concernant la résolution de conformité du dossier « Les Associés Darette » est apportée.

6.2 Suivis non à l'ordre du jour

Aucun

7/ Administration

7.1 Rapport – Programme d'aide financière aux MRC

RÉSOLUTION N° 2012-03-4908

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a déposé en 2011 son plan d'action dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC, programme qui permet d'obtenir une somme annuelle de 88 550 \$;

ATTENDU QUE la MRC doit produire un rapport annuel visant la reddition de compte afin de démontrer l'atteinte totale ou partielle des objectifs ciblés au plan triennal;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a produit son rapport pour l'exercice 2011 et qu'il y a lieu de mandater un signataire dudit rapport afin de la faire suivre à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Thérèse Ménard-Théroux, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU QUE** la MRC du Haut-Saint-François dépose le rapport tel que présenté au conseil des maires et mandate le secrétaire-trésorier ou son adjoint, comme signataire dudit document.

ADOPTÉE

7.2 Fibre optique intermunicipale :

7.2.1 Résolution à reformuler sur la répartition des coûts

RÉSOLUTION N° 2012-03-4909

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Céline Gagné **IL EST RÉSOLU** que la répartition des frais liés à la téléphonie IP soit sur la base du nombre de bâtiments et du nombre d'équipements téléphoniques **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'annuler la résolution no 2009-01-4280.

ADOPTÉE

7.2.2 Nomination du comité des usagers

RÉSOLUTION N° 2012-03-4910

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par André Perron **IL EST RÉSOLU QUE** le comité des usagers de la fibre intermunicipale de la MRC soit composé des personnes suivantes : Gaétan Perron, Bernard Ricard, Bruno Poulin, Émile Royer et Céline Gagné. Marcel Pouliot et Martin Maltais agiront comme personnes-ressources. **IL EST AUSSI RÉSOLU QUE** le comité n'a aucun pouvoir décisionnel, mais bien de recommandation au conseil de la MRC.

ADOPTÉE

7.3 Formation « Intervention préventive en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menace »

La formation se tiendra les 17 et 18 avril, 40 personnes de la MRC et des municipalités y participeront.

7.4 Dossier du CSSS du Haut-Saint-François

RÉSOLUTION N° 2012-03-4911

ATTENDU QUE le 18 janvier 2012, la direction générale du CSSS du Haut-Saint-François a été confiée au directeur général du CSSS des Sources;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a appris cette nouvelle en recevant le communiqué de presse après que l'ensemble de la procédure soit complété;

ATTENDU QU'il y a de nombreux éléments qui justifient que la gouvernance d'un CSSS soit au niveau du territoire d'une MRC, notamment :

- Que la plupart des partenaires qui agissent de façon complémentaire au développement et sur les services à la population sont concentrés à ce niveau géographique;
- Que l'ensemble des planifications est également à ce niveau, incluant le déploiement de plusieurs services gouvernementaux provinciaux et fédéraux;
- Que l'organisation communautaire est entièrement également déployée au niveau MRC;
- Que nous nous sommes dotés d'un Collectif territorial regroupant les dirigeants des principales organisations afin qu'ils réfléchissent et travaillent ensemble pour le Haut-Saint-François;
- Que notre Centre local de développement a inscrit la rurbanisation comme axe 1 de son Plan d'action local pour l'économie et l'emploi et que les services à la population, notamment ceux de santé et de services sociaux, constituent un des éléments clés de rétention et d'attraction de population;

ATTENDU QUE la MRC et les 14 municipalités qu'elle regroupe, constitue le pallier politique unique, reconnu et représentatif qui est un incontournable à consulter, voir rallier lorsqu'une décision de l'importance de la gouvernance du CSSS est prise;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux monsieur Yves Bolduc, dans une lettre datée du 24 août 2011, avait spécifiquement pris position et mandaté les personnes responsables pour que le poste de directeur général du CSSS du Haut-Saint-François soit comblé;

ATTENDU QUE cette directive n'a pas été respectée, suite à une intervention de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie;

ATTENDU QUE selon les nombreuses informations compilées à ce jour, il apparaît que la démarche de nomination de la direction générale conjointe des CSSS du Haut-Saint-François et des Sources a été ponctuée de vices de procédure et de déficits démocratiques;

ATTENDU QUE le directeur général des deux CSSS, soit des Sources et du Haut-Saint-François, a reçu le mandat d'analyser les synergies potentielles entre les deux organisations jusqu'au scénario de fusion des deux CSSS et qu'il doit déposer son rapport dans 18 mois;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François ne considérera jamais crédible une telle analyse effectuée par l'ancien directeur du CSSS des Sources;

ATTENDU QUE des gestes présumant des conclusions du rapport, sont actuellement posés en défaveur du CSSS du Haut-Saint-François :

- La direction des ressources humaines est maintenant sous la responsabilité du directeur du CSSS des Sources posté à Asbestos;
- La direction adjointe et celle des soins infirmiers sont également maintenant conjointes;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour la MRC car le dossier jusqu'à maintenant a été entièrement réalisé en mentionnant aux décideurs concernés qu'il fallait agir rapidement et sans transparence;

ATTENDU QUE des actions contraires aux objectifs de développement du Haut-Saint-François sont mises en application de jour en jour

À CES CAUSES, sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** :

- De demander simultanément au CA du CSSS et au ministre de la Santé et des Services sociaux :
 - o de destituer le directeur général du CSSS des Sources du poste de directeur général du CSSS du Haut-Saint-François;
 - o de combler le poste de directeur général du CSSS du Haut-Saint-François selon une procédure structurée et transparente, tel que l'a autorisée le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc, dans sa lettre datée du 24 août 2011;
 - o de combler les postes de direction adjointe, des ressources humaines et des soins infirmiers comme il se doit au service du CSSS du Haut-Saint-François;

- de revenir à la situation qui prévalait avant que cette démarche de direction conjointe soit entreprise pour l'ensemble des autres gestes qui ont été posés;
- D'acheminer à chacun des membres du CA du CSSS et au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc, une correspondance à cet effet;
- D'acheminer la même correspondance à la ministre responsable de l'Estrie, madame Monique Gagnon-Tremblay;
- D'acheminer la même correspondance à la présidente directrice générale de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, madame Johanne Turgeon;
- Que soit formé un comité spécial du conseil de la MRC composé de Madame la préfet, Nicole Robert, et des maires suivants :
 - Jean-Claude Dumas Weedon
 - Robert Roy East Angus
 - Noël Landry Cookshire-Eaton
 - Jacques Blais La Patrie
- Que ce comité rencontre le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc, pour bien expliquer la situation et obtenir une réponse favorable à la présente résolution;
- Que ce comité rencontre notre députée Johanne Gonthier pour obtenir son appui;
- Que toute discussion relative de près ou de loin à ce dossier ne soit traitée par la MRC que dans la mesure où la présente résolution sera appliquée;
- Que le comité mette en place toute stratégie qu'il jugera opportune pour atteindre l'objectif, que ce soit en matière de représentation, de communication ou de mobilisation de la population

ADOPTÉE

8/ Rapport financier

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2012-03-4912

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Février 2012	158 185,40 \$
Salaires :	Février 2012	49 113,36 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

8.2 Résolution de correction des quotes-parts 2011 – émission des chèques et des factures

RÉSOLUTION N° 2012-03-4913

Quotes-parts 2011 – correction des montants facturés aux municipalités

ATTENDU QUE la MRC a adopté ses règlements de quotes-parts en janvier 2011 pour cet exercice financier;

ATTENDU QUE ces quotes-parts étaient erronées étant donné que des données relatives à l'évaluation totale et à la richesse foncière de 4 municipalités n'avaient pas été recensées au bon moment dans le processus de production des rôles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter les corrections afin d'être équitables envers les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE le tableau joint en annexe fait état des correctifs à apporter ;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** de procéder à la correction de quotes-parts 2011 par l'émission de chèques et de factures équivalant à 50% du montant en 2012 et la deuxième partie en 2013. Pour chacune des années, la procédure sera en deux versements, soit juin et novembre. Cette correction n'a aucun impact sur les budgets annuels de la MRC.

ADOPTÉE

9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

9.1 Résolution d'appui – Réduction du marnage du Grand lac Saint-François

RÉSOLUTION N° 2012-03-4914

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'appuyer la résolution numéro 2012-009 intitulée « Plan d'intervention en développement durable au Grand lac St-François » adoptée par la municipalité de Weedon à sa séance du 9 janvier 2012.

ADOPTÉE

9.2 Adoption de la résolution de la FQM –Projet de loi 89

RÉSOLUTION N° 2012-03-4915

Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

ATTENDU QUE le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

ATTENDU QUE cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

ATTENDU QUE cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

ATTENDU QUE, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

ATTENDU QUE les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

ATTENDU QUE ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

ATTENDU QUE, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

ATTENDU QUE, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

ATTENDU QU'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

ATTENDU QUE les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

ATTENDU QUE les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QUE les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Noël Landry, **IL EST RÉSOLU**

D'EXPRIMER l'objection de la MRC du Haut-Saint-François à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités et la MRC à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

10/ Développement local

10.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 1^{er} février 2012

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

10.2 Nomination du CA du Centre Local de Développement (CLD)

RÉSOLUTION N° 2012-03-4916

ATTENDU le souhait exprimé par le conseil l'an dernier concernant la représentation équitable du territoire;

ATTENDU l'importance de la politique entrepreneuriale;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU QUE** les membres de la société civile : Colette Lamy du Service d'aide domestique du Haut-Saint-François, Gaétane Plamondon de Tardif Diésel, Marjolaine Y. Roberge de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, Jean Désilets de Charcuterie Scotstown et Ronald Beauchamp de Bois Leroux, les membres du CA de la MRC : Nicole Robert, Noël Landry, Jean-Claude Dumas, Robert G. Roy, Kenneth Coates et Claude Corriveau, ainsi que les membres observateurs sans droit de vote : Linda Guillette du Centre local d'emploi et François Biron du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soient élus au conseil d'administration de CLD du Haut-Saint-François pour l'année 2012-2013.

ADOPTÉE

10.3 Pacte rural : recommandations du comité de gestion

RÉSOLUTION N° 2012-03-4917

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU**

QUE le plan territorial 2012 soit accepté et notamment les nouvelles priorités et moyens suivants :

➤ Priorités :

- Améliorer nos connaissances sur les tendances et les potentiels de notre territoire en matière d'offre résidentielle et adapter notre réglementation;
- Bonifier l'offre de loisirs;
- Promouvoir le Haut-Saint-François;
- Développer la fierté et le sentiment d'appartenance sur le territoire;

➤ Moyens :

- Susciter l'intérêt des promoteurs collectifs afin de créer des logements pour les jeunes;
- Développer les voies bleues et l'offre d'activités hivernales de loisirs et en faire la promotion;
- Bonifier l'offre sur le Chemin des Cantons par des projets d'envergure (ex : Musée Eaton Corner);
- Offrir l'accès au téléphone cellulaire sur le territoire;
- Offrir un service WiFi accessible dans les noyaux villageois (type zap);
- Développer une exclusivité à notre région (ex : se positionner sur la Réserve de Ciel étoilé);
- Organiser annuellement un gala « fierté du Haut-Saint-François » (mettre en valeur les bons coups);

QUE les actions annuelles territoriales soient menées, notamment, par des comités de personnes (élus, citoyens et professionnels du développement) intéressées par un des différents moyens proposés dans le plan 2012 (ex : groupe de travail sur la réserve de Ciel étoilé), et par des organismes de développement du territoire incluant le CLD et la MRC;

QUE le nouveau formulaire de dépôt de projets territoriaux visant à mettre en évidence la solidité du promoteur, la viabilité du projet à long terme et l'impact territorial soit amélioré en ajoutant la question suivante : « Le projet a-t-il un impact reconnu sur les municipalités ayant un déclin de population ? »;

QUE les projets territoriaux soient soumis à une grille d'évaluation présentant les principaux critères (solidité du promoteur, viabilité à long terme, impact territorial, impact sur les municipalités en déclin de population...) avec un coefficient de pondération pour chacun des critères. L'impact sur les municipalités en déclin de population étant le critère avec un coefficient de pondération le plus élevé; à noter que cette prépondérance ne jouerait que de façon comparative, si plusieurs projets sont en analyse en même temps et que les fonds sont limités, en d'autres temps un projet territorial qui « coterait » peu sur ce critère peut très bien être accepté;

QUE la première édition du projet de Campagne promotionnelle « Gagnez le Haut » soit prolongée par l'utilisation du solde de l'aide prévue dans l'entente. Cette prolongation vise à réaliser des activités « découverte » du territoire auprès des personnes ayant participé au concours. Il est demandé au comité de rurbanisation d'impliquer les membres du comité territorial dans l'élaboration des activités ci-dessus mentionnées (invitation aux rencontres, résumés, échanges ...). Il est aussi demandé au promoteur de faire une levée de fonds, notamment auprès des promoteurs immobiliers du territoire;

QUE la résolution #2011-11-4844 qui prévoyait une limite de l'aide financière du Pacte rural territorial à 33% du coût total des dépenses admissibles des projets territoriaux passe à 80 % pour un maximum de 20 000 \$ par projet;

QUE le solde annuel des intérêts du Pacte rural depuis 2002 (utilisés pour le financement de l'URQ 2011 et 2013 ainsi que pour les frais de déplacement et de représentation de l'agent rural et de la préfet pour ses activités en lien avec le Pacte rural) soit utilisé à 50% pour les frais de déplacement et de représentation de la préfet pour ses activités en lien avec l'URQ 2013 et à 50% pour des activités en lien avec la mobilisation du territoire;

QUE les projets locaux suivants soient acceptés sous réserve des conditions particulières spécifiées, du contenu des formulaires de dépôt de projets et des ententes à être signées :

a) Municipalité du Canton de Hampden : Pavillon multifonctionnel

Pacte rural	23 000 \$ (23.9%)
Municipalité	20 000 \$ (20.8%)
Sports et loisirs	20 000 \$ (20.8%)
MADA	33 136 \$ (34.46%)
Coût total	96 136 \$

Le promoteur dépose le projet présenté et accepté sous forme de réserve en novembre 2011. Cependant, il n'est demandé que 23 000 \$ au fonds du Pacte rural alors que la réserve était de 43 604,83 \$, le promoteur ayant trouvé d'autres sources de financement public. Il s'agit d'une construction neuve d'un centre de loisirs pour tous. Les premières factures admissibles le sont depuis le 15 octobre 2011 (date de dépôt de la réserve).

b) Municipalité du Canton de Newport : Salle et cuisine communautaire

Pacte rural	34 000 \$ (73.9%)
Municipalité	12 000 \$ (26.1%)
Coût total	46 000 \$

Le promoteur dépose le projet présenté et accepté sous forme de réserve en novembre 2011. Cependant, il n'est demandé que 34 000 \$ au fonds du Pacte rural alors que la réserve était de 50 256,97 \$. Il s'agit d'un aménagement sur bâtisse existante. La municipalité assume à 100 % et 60 % certains travaux communs au bureau municipal. Cette cuisine servira de lieu de rassemblement, d'implication et d'activités de loisirs en respect de l'environnement (alimentation biologique) et de la santé humaine.

c) Municipalité de Dudswell : Jardin patrimonial de Bishopton (phase 3)

Pacte rural	14 800 \$ (80%)
Municipalité	3 700 \$ (20%)
Coût total	18 500 \$

Le promoteur dépose le projet présenté et accepté sous forme de réserve en novembre 2011. Cependant, il n'est demandé que 14800 \$ au fonds du Pacte rural alors que la réserve était de 55 169,35 \$. Le projet du Centre d'interprétation (à proximité du Jardin patrimonial) n'étant pas encore prêt, le promoteur ne peut pas présenter le projet complet tel qu'il l'avait prévu en octobre 2011. Il a jusqu'au mois d'octobre 2012 pour respecter la procédure de régulation, soit en déposant le projet de centre d'interprétation, soit en déposant un autre projet.

ADOPTÉE

12/ Réunion du comité administratif

12.1 1^{er} février 2012- séance ordinaire

RÉSOLUTION N° 2012-03-4918

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif du 1^{er} février 2012

ADOPTÉE

12.2 15 février 2012- séance ordinaire

RÉSOLUTION N° 2012-03-4919

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif du 15 février 2012

ADOPTÉE

13/ Correspondance

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

14/ Questions diverses

14.1 La semaine en rose

Point d'information concernant la semaine en rose qui se tiendra en mai.

14.2 MRC des Maskoutains – Résolution d'appui – Primes d'assurance pour les citoyens

RÉSOLUTION N° 2012-03-4920

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** d'appuyer la résolution numéro 12-01-22 intitulée « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Primes d'assurance pour les citoyens – Demande d'appui » adoptée par la MRC des Maskoutains à sa séance du 18 janvier 2012.

ADOPTÉE

14.3 Ajout de deux bâtiments à Bury au groupe fibre intermunicipale – utilisation de la fibre du projet IHV

Dans le cadre de l'entente intermunicipale au sujet du projet IHV, une décision doit être prise par les 10 municipalités participantes au projet.

La municipalité de Bury souhaite ajouter deux bâtiments branchés à la fibre optique intermunicipale. Pour ce faire, il faudrait déployer une nouvelle fibre vers le garage et le club de golf, ce qui entraînerait des coûts élevés pour la municipalité. Nous avons la chance que le hameau villageois de Bury a été fibré dans le cadre du projet IHV. Il serait donc moins dispendieux d'utiliser une fibre

(ou partie de fibre) déjà déployée et appartenant à la MRC dans le cadre du projet IHV, et de la rendre disponible dans le cadre du réseau intermunicipal.

RÉSOLUTION N° 2012-03-4921

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Kenneth Coates, IL EST RÉSOLU que la MRC accepte que soit rendu disponible une fibre (ou partie de fibre optique) déployée dans le cadre du projet IHV, pour la mettre au service des deux bâtiments supplémentaires demandés par la municipalité de Bury dans le cadre du réseau intermunicipal. La présente résolution n'est valide que dans la mesure où il n'y a aucun impact sur le projet IHV, notamment du point de vue de la l'entretien et de l'efficacité pour les clients.

ADOPTÉE

14.4 Transport collectif sur rendez-vous

Le directeur général, Dominic Provost, donne un compte rendu de l'avancement du dossier du transport collectif sur rendez-vous.

14.5 URQ 2013

Point d'information concernant l'évènement de l'URQ qui se tiendra dans notre région en 2013.

15/ Levée de l'assemblée

Chantal Ouellet propose la levée de la séance à 22 h 45.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert, préfet